

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 73 (1928)
Heft: 12

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Un coup d'œil sur 1929. — Les armes contemporaines et les nouveautés du domaine militaire. — Nécrologie.

Un vieux camarade, peut être momentanément inoccupé, à la plume bienveillante et un peu narquoise, nous a adressé les lignes suivantes :

« Voici décembre. C'est l'époque où, toutes les feuilles de l'automne étant tombées, la nature prépare les récoltes de l'an qui vient. De quoi projetez-vous de nous entretenir en 1929 ? Voilà plus d'un quart de siècle que je m'intéresse à votre prospectus de rédaction, que vous donniez autrefois sur des fichets de papier de couleur engageante, et que vous développez maintenant d'une manière plus complète dans votre dernière livraison de l'année. Je me complais, et d'autres s'y complaisent de même, à y comparer la réalisation par les livraisons suivantes. En général, « ça plaque », c'est une justice à vous rendre et je vous la rends. C'est aussi pourquoi, quand vient décembre, ma curiosité s'éveille.

« Quel va être le programme de la *Revue militaire suisse* ? me glisse-t-elle à l'oreille. Auras-tu ta part, vieil officier « sorti » de l'artillerie ? Ou l'infanterie sera-t-elle seule la reine des batailles ? Ou les aviateurs descendront-ils des airs pour conquérir le plancher des vaches ? De la cavalerie, je ne dis rien ; on n'entend plus parler d'elle. A l'interpeller, on risque de la voir monter sur ses grands chevaux pour vous charger d'importance. D'ailleurs il y a tant de nouveautés dans le domaine militaire. D'elles aussi, allez-vous nous parler ? »

Hum ! Sel ou sucre ? Absinthe ou miel ? Il y a bien une petite dose de vinaigre dans ce que nous écrit notre vieil abonné, mais si légère, et accompagnée de tant de douceur câline. Au fond, sa lettre témoigne d'un intérêt qui nous est une flatteuse collaboration, une de ces collaborations que l'on accueille avec plaisir. Emboîtons le pas dans le chemin qu'elle nous désigne, le chemin des confidences.

D'abord, nous devons confesser qu'en 1928 « ça n'a pas plaqué » tout à fait autant que nous l'avions escompté. Diverses circonstances, imprévues et impérieuses, ont contrecarré quelque peu nos intentions

Nous nous proposons de serrer de plus près et de poursuivre plus régulièrement l'étude de l'Instruction sur le service en campagne. Ce qui a manqué n'est pas perdu ; c'est partie remise seulement. Un peu plus large a été la part de l'histoire, et nous avons commencé l'exposé des nouveaux procédés de guerre que nous réservions pour 1929.

Nous espérons aussi que, sans faire de l'infanterie la seule reine de notre champ de bataille rédactionnel, serait abordée l'étude du nouveau règlement de l'infanterie. Nous l'espérons si bien que notre livraison de juin a introduit le sujet en marquant le passage des anciennes prescriptions à ce que nous nous imaginions être les nouvelles.

Hélas ! rien de fait. En personne, le Chef du Département militaire a fait savoir, — livraison de septembre, *chronique suisse*, — que le projet de 1927 décevant son intitulé n'était guère qu'un avant-projet, et qu'il restait à consulter toutes les hautes autorités avant qu'on pût savoir ce qu'il en adviendrait.

Ces continuelles lenteurs sont extrêmement regrettables, on a pu le constater aux cours de répétition de cette année. Comment s'étonner que les jeunes officiers manquent d'assurance lorsque le règne de la fantaisie dure si longtemps ? Même dans des questions formelles personne n'ose s'affirmer, parce que manque la base impérative d'un règlement qui soit appliqué de la même façon dans toutes les écoles par tous les instructeurs.

Puisse la période d'incertitude toucher à sa fin. Des bataillons de landwehr vont être convoqués en 1929 ; il est permis de croire qu'à ce moment-là le nouveau règlement aura vu le jour, sinon mieux vaudrait laisser chez eux les officiers et les soldats de ces bataillons. Lorsque les prescriptions depuis si longtemps attendues auront été arrêtées, la *Revue militaire suisse* se fera un devoir de les commenter.

L'artillerie aura aussi sa part, notre camarade peut en être assuré. Les dernières livraisons de 1928 en font foi. Aussi bien serait-ce une grave erreur de séparer l'étude de l'infanterie de celle de l'artillerie ; les articles du major Dubois l'ont très clairement démontré. Les officiers des deux armes doivent craindre par-dessus tout un retour au particularisme d'autrefois.

A cette question de la liaison de l'infanterie et de l'artillerie s'ajoute celle des armes d'accompagnement de l'infanterie. Elle ne saurait être omise. Infanterie, artillerie, armes d'accompagnement de l'infanterie constituent un ensemble tactique dont il importe

de connaître et les éléments et leur union. La *Revue militaire suisse* n'a pour ainsi dire pas abordé, jusqu'à ce jour, l'étude des armes d'accompagnement de l'infanterie, parce que l'armement proprement dit du fantassin réclamait la priorité. Cet objet étant maintenant tranché, il convient de passer aux armes d'accompagnement.

Et nous avons bon espoir que la cavalerie ne sera pas ignorée comme notre correspondant s'en plaint à juste titre. La première, elle est exposée à souffrir du silence qui semble s'étendre sur elle dans le corps des officiers. Ses représentants, dans le domaine dogmatique, n'ont jamais été nombreux, mais toujours il s'en est montré qui, successivement, ont marqué d'une empreinte l'instruction et la connaissance de l'arme. La race n'en peut être éteinte.

Bien entendu, et d'une manière générale, nous nous efforcerons, comme par le passé, de rendre compte de l'instruction donnée à l'armée par le commandement supérieur. L'année 1929 sera encore, au 1^{er} corps d'armée, une année d'instruction d'unités subalternes. A ce titre, tirer des conclusions de l'enseignement offert par les cours de 1928 sera d'une particulière utilité.

* * *

Passons à ce que notre camarade a appelé les nouveautés du domaine militaire. Oui, d'elles aussi nous allons parler, et nous sommes assurés de pouvoir le faire. Cela devient, au surplus une impérieuse obligation. Nous sommes en plein dans une période de transition, remarquable, et à laquelle il est nécessaire de s'adapter.

La guerre chimique et aérochimique continuera à retenir notre attention. La question de la motorisation s'y ajoutera, ce qui nous ramènera à l'examen de certains services de l'arrière que 1928 a laissés de côté. Il est probable que 1930 reverra, au 1^{er} corps d'armée, des exercices d'unités supérieures; il peut être utile d'examiner où nous en sommes en ce qui concerne l'arrière auquel les grandes unités sont si intimement liées.

Indépendamment de cette considération des services de l'arrière, la motorisation comporte des problèmes de nature technique qui ne sauraient être passés sous silence. On s'en rendra mieux compte si l'on songe à l'état de dépendance dans lequel la Suisse se trouve vis-à-vis de l'étranger pour l'acquisition de maintes matières premières. Voyez les carburants, par exemple. Dans les cercles de spécialistes on déclare que cette difficulté peut être vaincue, que l'utilisation du bois peut procurer un carburant national qui nous rendrait indépendants. Qu'en est-il ?

Enfin, au domaine des nouveautés appartient l'aviation. La *Revue militaire suisse* n'a fait jusqu'à présent qu'effleurer cet objet, en s'en tenant généralement à une présentation d'appareils, et en signalant les différences d'emploi qu'ils comportent. Il conviendrait de faire un pas de plus et d'aborder les problèmes tactiques, en relation avec nos conditions nationales.

Cela n'est pas si aisé. Cette année-ci, ont été inaugurées des manœuvres aériennes à double action. On a étudié l'attaque ; on a étudié la défense ; bref, l'aviation est sortie des limbes où s'estompaient ses débuts. Il semble que ces exercices devraient être l'occasion d'un enseignement général, mais comme si souvent, en haut lieu ne paraît pas régner le désir d'une diffusion de l'enseignement ; on n'y goûte guère l'adage qui veut que du choc des opinions jaillisse la lumière ; on y éprouve une sainte terreur à la pensée que des discussions pourraient surgir et que tout ne soit pas estimé parfait par tout le monde dans les travaux jusqu'à présent accomplis.

Donc, ici, nous ne pouvons pas être aussi affirmatif que pour le reste, et nous nous tiendrons, jusqu'à meilleur avis, à l'attitude que nous avons observée depuis que la question de l'aviation est devenue une préoccupation publique. Il nous plaît de croire, cependant, que l'expérience de 1928 portera ses fruits, et qu'en ces matières militaires qui, heureusement, intéressent un peu tout le monde en Suisse, on n'attendra pas toujours que la presse politique fasse du bruit pour écarter les rideaux derrière lesquels l'administration aime à dissimuler son exclusive compétence. Une enquête est en cours, comme chacun sait, confiée à des experts dignes de confiance. Il ne reste qu'à attendre leur conclusions, avec l'espoir qu'elles ne seront pas laissées dans la pénombre aussi longtemps que le règlement d'infanterie.

* * *

En résumé, vaste est notre programme et ambitieuses nos espérances, si ambitieuses que nous n'aurions pas osé les formuler si la *Revue militaire suisse* n'était pas soutenue par des collaborateurs toujours prêts à travailler de leur savoir et de leur temps pour le bien de l'armée. Ils la considèrent comme le rendez-vous où convergent les efforts pour l'instruction théorique de nos milieux militaires. C'est eux qui la font ce qu'elle est, qui lui valent la considération croissante dont elle jouit. Jamais on ne s'adresse à eux sans rencontrer des sympathies en éveil et des zèles prêts à se déployer. Qu'ils en soient remerciés sincèrement, non seulement au nom du journal, mais au nom de tous ceux dont il sait traduire le sentiment,

ceux qui profitent de tant d'activités et de tant de dévouements.

Remercions aussi, une fois de plus, celles de nos sociétés d'officiers qui la soutiennent administrativement, la Société suisse, la Section vaudoise, et cette année-ci les Sections de Genève et de Neuchâtel. Et nous serions ingrats si l'expression de notre gratitude ne s'adressait pas aussi à nos chroniqueurs et à nos collaborateurs de l'étranger qui contribuent d'une manière si intéressante à varier les livraisons.

* * *

Récemment est décédé à Genève le colonel Léon Robert, ancien commandant de brigade, Neuchâtelois d'origine, et représentant autorisé de ce type d'officiers qui, fidèles à leurs souvenirs militaires, continuent à les caresser avec prédilection après que la libération du service actif les a éloignés des cadres agissants de l'armée. Il fut un camarade cordial, avec lequel on était heureux d'entretenir les relations.

Il a fait toute sa carrière militaire dans l'infanterie. *La Suisse libérale* a rappelé le rôle qu'il a joué comme commandant de place à La Chaux-de-Fonds, du 2 au 8 avril 1904, à l'occasion d'une grève passablement agitée.

Une pétition des entrepreneurs et de trois cents ouvriers sollicita l'intervention du Conseil d'Etat pour mettre fin aux atteintes portées à la liberté du travail par les maçons en grève. Le gouvernement fit droit à cette requête. Le 31 juillet, il décida de lever le bataillon 18 et l'ancienne compagnie de guides N° 2, et désigna le lieutenant-colonel Robert comme commandant de place. Celui-ci, par son énergie et son entregent, rendit les plus grands services. Pendant les huit jours de l'occupation militaire, l'ordre ne fut troublé en aucune façon, et le travail reprit peu à peu. Le 6 août, une convention entre patrons et ouvriers mit fin à la grève, et la troupe fut licenciée le surlendemain.

On se rappelle les circonstances dans lesquelles le colonel Robert eut la douleur de perdre son fils, le premier-lieutenant Robert, frappé d'une congestion au cours d'une marche de concentration lors de la mobilisation d'août 1914. Ce jeune officier fut une des premières victimes des levées de l'armée fédérale.

A la famille du colonel Robert, nous présentons nos respectueuses condoléances.

